

AVENANT N°1 A LA CONVENTION N°15/1243

CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AUX ACQUISITIONS  
FONCIERES

AYANT POUR OBJET  
D'EN MODIFIER LA DUREE D'EXECUTION

Entre

**La METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE**

Le Pharo – 58 BD CHARLES LIVON 13007 MARSEILLE – 13007 MARSEILLE

Représentée par

D'une part,

Et la **SOLEAM**

Société publique d'aménagement au capital de 5.000.000€, dont les bureaux sont à MARSEILLE (13001), 49 la Canebière, identifiée sous le numéro SIREN 524460888.

D'autre part

La Métropole Aix-Marseille-Provence a confié à la SOLEAM, notifié le 15 mai 2015, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage aux acquisitions foncières, pour une durée de 4 ans.

La présente convention est exécutée au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée d'exécution de la convention.

En effet, la consultation métropolitaine visant à renouveler les prestations va être lancée et ne sera pas notifiée avant le 15 mai 2019.

Il convient donc de prolonger la durée de la convention actuelle afin d'assurer la continuité des prestations.

**ARTICLE 1 : Prolongation de la durée du marché**

Le présent avenant n°1 a pour objet de prolonger la durée initiale de la convention n°15/1243 pour une durée de 6 mois, afin d'assurer la continuité des prestations.

Le terme de la convention est fixé au 15 novembre 2019.

**ARTICLE 2 : Incidence financière**

La convention est exécutée au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. Elle est conclue sans montant maximum.

Le présent avenant n'a pas d'incidence financière.

**ARTICLE 3 :**

Toutes les autres dispositions de la convention précitée, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

Fait à Marseille, en un exemplaire original,  
Le

Lu et approuvé Le titulaire	Lu et approuvé Pour la Métropole Aix Marseille Provence La Présidente, ou par délégation son représentant
--------------------------------	---